



# INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE

Par **Ilorca**, le **28/11/2017** à **09:07**

Bonjour a vous tous

je suis artisan et suite à plusieurs operations des epaules j ai été reconnu en invalidite partielle

je vais conteste cela car je ne peut plus travaille , tous ce qui est vibrations , levee de poids m'est totalement impossible je suis tailleur de pierre

LE FAIT que j'ai etait reconnu EN INCAPACITE PARTIELLE ME PERMET de poursuivre mon activite sous certaines conditions

or je ne peut plus travailler

j ai fait appel de cette decision aupres du tribunal du contentieux de l'incapacite car ne pouvant plus travailler elle doit etre permanente et totale

d'ailleurs j ai entrepris des demarches de reconversion

qui pourrait me renseigner ou me donner des conseils afin de presenter mon dossier dans les meilleures conditions au tribunal

vous remerciant d'une reponse serge